



CTSD du 25 janvier 2021 : préparation de la rentrée 2020

Déclaration liminaire de la FSU 73

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD de la Savoie,

La FSU de Savoie vous adresse toutes ses félicitations pour cette ventilation des moyens sur les collèges du département! En effet, par un habile tour de passe-passe vous avez brillamment réussi à faire des économies alors même que les prévisions indiquent que le nombre d'élèves qui seront scolarisés dans le second degré à la rentrée prochaine s'accroît. 10 divisions en moins pour 215 élèves en plus en Savoie (par rapport au constat de la rentrée 2020) : BRAVO! Ce n'est pas vous, monsieur le Directeur Académique qui êtes visé, encore moins les personnels de vos services qui, nous le mesurons depuis de nombreuses années, travaillent d'arrache-pied pour satisfaire les demandes des personnels en fonction des moyens dont ils disposent, autant dire faire rentrer un éléphant dans un frigo, mais bien l'Institution et la politique éducative actuelle, ou plutôt comptable, qui est appliquée à l'Education. Car il aura suffi de changer quelques critères, rehausser quelques seuils, supprimer quelques lignes dans le B.O. et HOP! le tour est joué : tous les tableaux passent au vert! Si le ton de cette déclaration est à ce point ironique c'est que le cynisme dont nous faisons les frais n'a pas été égalé depuis plus de 10 ans.

En effet, le budget de l'Éducation Nationale prévoit 1800 suppressions d'emplois dans le second degré public. Soit 7 490 suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs élèves. Année après année, de nouvelles restrictions détériorent les conditions de travail des personnels et des élèves. Les personnels et le ministère n'ont décidément pas les mêmes priorités : c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants. D'ailleurs, comme chaque année : aucune création de postes de CPE, d'assistants sociaux, de psychologues, de personnels de santé scolaire, d'agents administratifs! Alors que la FSU a réclamé à plusieurs occasions une anticipation de la crise épidémique avec, notamment, des moyens supplémentaires,

c'est à l'inverse, une politique d'austérité, que le gouvernement applique au service public d'éducation et qui pèse sur l'instruction et la réussite de tous les jeunes. Il ne nous échappe pas que les règles affichées pour attribuer les moyens, d'autant plus lorsqu'elles changent, permet de justifier la baisse de l'enveloppe globale. Du ministère aux départements, les moyens ne sont pas distribués en fonction des besoins, mais en fonction de l'enveloppe.

Au niveau académique, les collèges payent le prix fort avec la suppression de 81,5 postes et le retrait de 36 HSA.

Au niveau départemental, les dotations déjà annoncées par les chefs d'établissement à leurs personnels suscitent de l'incompréhension, voire de l'écœurement, comme au collège Georges Sand qui se voit amputé de 2 divisions ou encore au collège de Frontenex qui perd 4 divisions alors que les variations d'effectif ne justifient pas un tel écart. Le choix politique de réduire les postes, d'augmenter le nombre d'HSA n'est pas cohérent avec les exigences affichées et la communication sur les améliorations attendues de la qualité du service public d'éducation. Il y a un moment où faire mieux avec moins devient impossible et insupportable.

Concernant les effectifs, nous attirons chaque année votre attention sur la situation des établissements comprenant une ULIS dont les enfants sont pour la majorité, inclus dans les classes. Sont-ils cette année, comme les années précédentes, comptés dans les effectifs qui vous ont permis d'affecter les dotations? Serait-il possible de connaître les niveaux dans lesquels les enfants scolarisés en ULIS sont inclus? En effet, cela pourrait, dans certains établissements, avoir pour conséquence de faire dépasser le seuil maximal d'effectif des classes. Comme les années précédentes, nous renouvelons notre demande de porter une attention particulière sur ces établissements pour maintenir des effectifs de classe suffisamment bas afin de permettre aux collègues enseignants d'accueillir sereinement et de garantir la qualité de l'inclusion dans le milieu scolaire ordinaire de ces enfants en situation de handicap.

Concernant les catégories permettant de classer les établissements pourriez-vous nous préciser les critères utilisés, et à quel moment ils sont mis à jour pour être pris en compte dans le reclassement des collèges? Quelle explication au fait que le collège du Chatelard ne soit pas classé en établissement rural isolé? A propos de cet établissement,

une question particulière concernant les cours d'EPS qui n'ont pas eu lieu, ou de manière partielle sur un double niveau de 6e/5e en SEGPA faute d'affectation, qu'en est-il à ce jour?

Au dernier CTSD, nous vous avons demandé un tableau contenant les chiffres qui concernent les contractuels. Nous entendons les difficultés à extraire ces chiffres, cependant, nous renouvelons notre demande d'un tableau montrant les postes et les affectations des contractuels de notre département car il nous paraît important que la transparence concerne aussi la situation de ces personnels dont la précarité nous préoccupe.

Enfin, bien loin des beaux discours sur le dialogue social que nous entendons régulièrement, nous constatons des dysfonctionnements dans les instances de notre département (CTSD, CHSCT ...). Nous sommes bien conscients que la crise sanitaire ne facilite la tâche à personne, mais ce constat témoigne aussi du caractère négligeable qu'occupe le dialogue social dans les priorités institutionnelles. Il en va de l'échelon académique également : la Rectrice, sa Secrétaire Générale et son DRH ont beau décliner sur tous les tons depuis quelques semaines qu'ils sont très attachés au dialogue social, qu'il faut le réinventer etc., il n'en reste pas moins que l'on mesure les dégâts de la Loi de transformation de la fonction publique, et les dégâts des politiques d'austérité appliquées au service d'éducation, en témoigne le caractère inédit du vote unanime contre les moyens du second degré en CTA, le 18 janvier dernier. Suite à la reconvoction du CTA et au report du CTSD, nous avons fait notre possible pour être présents mais pour certain.e.s d'entre nous, les difficultés et les engagements professionnels n'ont pas trouvé de solution de remplacement.

C'est pour cela et pour une autre politique que la FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales, appelle à se mobiliser demain mardi 26 janvier, pour une politique qui soit réellement à la hauteur des besoins du service public d'éducation.

Merci de votre attention.